



**Appel à candidatures  
pour la dotation d'une bourse de recherche à l'étranger  
CAMPAGNE 2025**

**ASSOCIATION FRANÇAISE DES CATALANISTES (AFC)  
en collaboration avec  
l'INSTITUT D'ESTUDIS CATALANS (IEC)**

Finalité et modalités du concours :

Afin d'encourager la recherche dans le domaine de la langue, la littérature et la culture catalanes, l'Association française des catalanistes a prévu la dotation d'une bourse annuelle de 800,00€ destinée aux jeunes chercheurs catalanistes de France.

L'apport financier de la somme est octroyé par l'Association française de catalanistes (400,00€) et par l'Institut d'Estudis Catalans (400,00€).

Cette bourse a pour objet de contribuer à financer un séjour à l'étranger dans le cadre de la recherche.

Pour aspirer à cette bourse il faut être étudiant de 2<sup>ème</sup> année de Master Recherche, ou doctorant dans une université française et résider en France.

La dotation de la bourse vise toutes les thématiques liées à la langue, la littérature et la culture des pays catalans.

Le jury sera composé par un représentant de l'AFC et par un représentant de l'IEC.

Le classement des candidatures se fera en fonction de la qualité scientifique des dossiers présentés.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de bourse si aucune candidature ne répond aux critères d'attribution.

Le jury peut attribuer la bourse à deux candidatures ex aequo. Dans ce cas-là, la somme de la bourse pour chaque lauréat sera de 400€.

À partir du moment où l'on aura communiqué l'attribution de la bourse, le lauréat aura une année pour l'utiliser.

La dotation de la bourse fera l'objet d'une cérémonie organisée par l'AFC et l'IEC.

Tout candidat doit être membre de l'AFC.

Le dossier de candidature doit comporter :

1. L'acte de candidature rédigé en français et sur papier libre précisant notamment le sujet du mémoire de master 2 ou de la thèse, et du nom du directeur de recherche ;
2. Le CV du candidat (données personnelles, cursus universitaire...);
3. L'avis circonstancié du directeur de recherche qui mette l'accent sur l'originalité et la pertinence de la recherche entreprise ;
4. Le programme détaillé des recherches à mener sur le terrain précédé d'un état d'avancement du mémoire ou de la thèse ainsi que de la problématique et de la méthodologie adoptées (entre 1 et 3 pages).
5. Un devis estimatif des dépenses liées au séjour à l'étranger.
6. L'engagement écrit de fournir un rapport circonstancié (entre 1 et 3 pages) en fin de séjour et de remettre, après soutenance, un exemplaire du mémoire ou de la thèse à la Présidente de l'AFC, qui pourra, avec l'accord du candidat, la mettre en ligne sur le site de l'AFC.

Calendrier des opérations :

Le concours est ouvert ce jour par diffusion au moyen des listes de diffusion de l'AFC et de xarxallull, et est également consultable sur le site de l'AFC (<https://france-catalaniste.com/>).

Les dossiers de candidature doivent être adressés, en un seul pdf et par voie électronique, **avant le 30 avril 2025**, à la Présidente de l'AFC <[immaculada.fabregas@univ-ubs.fr](mailto:immaculada.fabregas@univ-ubs.fr)>.

Le jury se réunira fin mai 2025, et établira son classement qu'il transmettra au bureau de l'AFC. C'est par cette voie que le lauréat sera averti que son dossier a été retenu. Il lui appartiendra ensuite de prendre contact avec la Trésorière de l'AFC, Mme Maria Llombart <[maria.llombart-huesca@univ-montp3.fr](mailto:maria.llombart-huesca@univ-montp3.fr)> pour demander le versement de sa bourse.

La bourse sera versée en deux phases : 50% avant le départ et 50% au retour.

\* \* \*